



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 21 décembre 2018

F.O.-DGFIP avait demandé le report du Comité Technique de Réseau budget emplois à une date postérieure au comité technique ministériel lui-même reporté du fait d'ajustements budgétaires à venir dans le PLF 2019.

Devant le refus de la Direction Générale d'accéder à notre demande et l'absence de réponse sur de nombreux autres sujets, nous avons quitté la séance après lecture de la déclaration ci-après :

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Dans la mesure où le Comité technique ministériel budget emplois est reporté à une date inconnue à ce jour mais postérieure au vote de la Loi de Finances pour 2019, il nous aurait semblé logique de reporter la réunion d'aujourd'hui. Nous vous avons adressé une demande dans ce sens dont vous n'avez tenu compte que partiellement en proposant de remettre à plus tard la discussion concernant le budget. Est-ce à dire que vous seriez en capacité de nous garantir que le volume des suppressions d'emplois prévu dans le PLF n'est pas susceptible d'évoluer ?

Pourtant, si nous avons bien compris, 60 % des engagements pris par le Président de la République devraient être financés par l'emprunt, les 40 % restant reposant sur de nouvelles économies. Si le Comité technique ministériel est reporté dans l'attente de nouvelles décisions budgétaires, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour saisir qu'une nouvelle fois la DGFIP servira de variable d'ajustement budgétaire. Le Ministre a d'ailleurs commencé à préparer les esprits en invoquant la mise en place du PAS pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois. S'il utilisait son temps libre autrement qu'à parler aux perruches et à le faire savoir sur les réseaux sociaux, il aurait compris que le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu étant quasiment entièrement automatisé, il n'occupe qu'un très petit nombre d'agents. En revanche, la mise en place du PAS va en occuper beaucoup plus. Au moment où nous parlons, la question qui agite le réseau est la suivante : serons-nous collectivement en capacité de répondre aux demandes qui ne manqueront pas d'arriver dès début janvier ? Vous y avez d'ailleurs répondu en invitant les directeurs locaux à faire en sorte que les effectifs présents dès début janvier permettent de renseigner les contribuables, ce qui n'a pas manqué de se traduire ici ou là par des refus de congé ou des pressions récurrentes pour trouver des volontaires. Il nous revient même que dans certains départements, des services tels que les PCRPs seraient sollicités pour assurer le renseignement en matière de prélèvement à la source alors que les personnels n'ont reçu aucune formation. Pour être clairs, si tout le monde doit être sur le pont, tout le monde perçoit la prime d'accueil dont il est urgent de revoir et le périmètre et le niveau.

Ces dernières semaines, les collègues des SIP ont subi l'afflux de contribuables mécontents de l'amende de 15 € consécutive à leur insistance à refuser les moyens de paiements dématérialisés. Si le ministre a pris la décision d'annuler cette mesure, il n'en demeure pas moins que le simple fait de l'avoir mise en œuvre est d'une stupidité sans nom. Comment peut-on en effet, sauf à n'avoir jamais été en contact avec le public, avoir pu imaginer de sanctionner ceux qui payent ? Cette mesure est clairement de nature à compromettre le consentement à l'impôt qui est déjà bien atteint. Bien évidemment et comme à chaque fois, les conditions de travail des personnels ont été la variable d'ajustement.

Que dire en outre, de la manière dont vous promouvez l'expérimentation des agences comptables dans le secteur public local. Vous nous aviez pourtant assuré que les ordonnateurs ne seraient pas démarchés. Quand comptiez-vous nous présenter le magnifique diaporama à destination des ordonnateurs que vous avez adressé aux directeurs locaux ? Comment comptez-vous expliquer aux agents affectés dans ces postes qu'ils seront pour partie détachés d'office dans la fonction publique territoriale ? Comment justifiez-vous le fait de transformer les comptables publics sommés de faire la publicité de l'agence comptable en VRP de leur propre disparition ? À leur demander de scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis ne croyez-vous pas que vous finirez par trouver les limites de leur loyauté.

Depuis trop longtemps, vous nous refusez les vraies discussions de fond sur le devenir de nos missions, de nos services, des personnels et de leur niveau de rémunération. Depuis trop longtemps, vous avancez masqué en préparant en catimini la liquidation de pans entiers de notre périmètre. Vous ne nous demandez notre avis que quand vous y êtes contraints par les textes. Vous nous reprochez de tenir un discours anxiogène mais, les faits confirment nos analyses et le seul reproche qui vaille c'est que nous avons eu raison trop tôt. Preuve en est du projet d'arrêté portant création à titre expérimental d'un centre de gestion financière sous l'autorité du DRFiP de Bretagne qui consacre la fin de la séparation ordonnateur comptable et que nous voyons arriver parce qu'il faut voter, c'est le règlement. À quel moment en avons-nous discuté ? À quel moment avons-nous pu faire valoir nos arguments ?

Vous ne voulez nous parler que quand vous l'avez décidé et sur les sujets que vous avez choisis. Sur l'ensemble des chantiers ouverts, les choses se passent un peu comme si la DGFIP était un grand appartement en réfection totale et que vous ne nous consultiez que pour choisir la couleur des murs et des rideaux sur la base d'un nuancier plutôt restreint.

Pourtant, la très récente actualité sociale devrait nous sembler-t-il donner à réfléchir. Faute d'avoir en effet écouté et entendu les organisations syndicales interprofessionnelles qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine et une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se sont retrouvés face une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Alors bien sûr, les agents des finances publiques ne brûlent pas de pneus, ils ne cassent pas les vitrines mais, si vous insistez encore un peu, ils pourraient bien célébrer à leur manière les 30 ans de 1989.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu